



NOTE DE SERVICE N° 179 - SEPMBPE/DGD DU 03 AOÛT 2017

(LARGE DIFFUSION)

Objet : Recensement des Syndicats.

Devant le nombre important de formations syndicales dont regorge notre administration, et afin d'apporter davantage de rationalité aux appuis que la Direction peut leur apporter, j'ai l'honneur d'inviter les responsables desdits syndicats à se faire recenser auprès du **Directeur des Ressources Humaines**, ce, au plus tard le **18 août 2017**.

A cet effet, chaque syndicat devra produire :

1. son **récépissé de reconnaissance du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité** ;
2. la **liste des membres du bureau** ;
3. la **liste des membres présents à l'Assemblée Générale Constitutive** ;
4. la **liste des membres à jour de leurs cotisations**.

Les formations syndicales qui ne se seront pas faites recenser, ne pourront être considérées comme des interlocuteurs de l'Administration des douanes.

Ampliations :

- Cab. SEPMBPE
- Cab. MFP

